

**Bureau syndical du
 16 janvier 2020**

**DELIBERATION N° 2020-01-001
 Autorisation de signature du marché –
 Entretien et création des espaces verts- secteur centre Ouest**

Nombre de membres 25			L'an deux mille vingt, le seize janvier à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le dix janvier, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
21	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, LACOMBE Xavier, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François et BERNARDI François.

Présente:

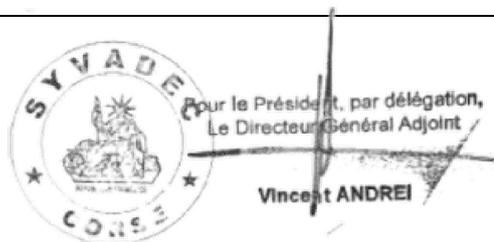
Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTISTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 17/02/2020
 et de la publication de l'acte le: 17/02/2020



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20200116-2020-01-001-DE
 Date de télétransmission : 17/02/2020
 Date de réception préfecture : 17/02/2020

Monsieur Le Président expose,

Cette consultation qui se réfère au C.C.A.G Services, a été lancée en Procédure formalisée de type Appel d'Offres Ouvert Européen. Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire mixte qui se déroule par bons de commandes et par marchés subséquents composé de 4 lots géographiques, sans seuil minimum ni maximum. Lors de la commission d'appels d'offres du 12 décembre 2019, 3 des 4 lots ont été attribués.

Ces contrats auront une durée d'exécution de 12 mois reconductible expressément 3 fois 12 mois.

Le lot restant à attribuer est le lot 2, Secteur Centre Ouest. Estimation : 40 000.00 € HT par tranche de 12 mois. Les dépenses seront imputées en section de fonctionnement. Article 61521

La Commission d'Appel d'Offres a analysé les offres reçues pour ce lot, nécessitant des compléments d'information, selon les critères de choix annoncés dans le dossier de consultation permettant l'attribution du lot

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président du SYVADEC ou son représentant à signer le marché visant à l'entretien et la création d'espaces verts avec la société PEPINIERE DU CENTRE pour le lot 2- secteur centre Ouest pour un montant estimatif de 40 000,00 €

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la partie législative du Code de la Commande Publique

VU le Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la partie réglementaire du Code de la Commande Publique

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 janvier 2020

Considérant l'intérêt pour le Syvadec de conclure ce marché

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché le marché visant à l'entretien et la création d'espaces verts avec la société PEPINIERE DU CENTRE pour le secteur Centre Ouest.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20200116-2020-01-001-DE
Date de télétransmission : 17/02/2020
Date de réception préfecture : 17/02/2020